



Le Service informatique de la Ville de Morges gère l'ensemble des systèmes d'information et de télécommunication de l'administration communale morgienne, y compris l'informatique de structures régionales. Il a pour mission, entre autres, d'assurer la disponibilité de tous les systèmes sous sa responsabilité, d'assister les utilisateur·rices en cas de problèmes et de mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions répondant à leurs besoins. Dans le cadre de ces activités, le Service informatique cherche à repourvoir un nouveau poste d' :

Informaticien·ne à 100%

Tâches principales :

- gérer les accès physiques et informatiques tels que les badges et droits utilisateur·rices
- assurer le support utilisateur·rice (helpdesk niveau 1) pour le matériel, les logiciels et les applications
- installer et paramétrer les postes de travail, périphériques et équipements mobiles
- maintenir les logiciels et systèmes en conditions opérationnelles et de sécurité
- gérer le stock et les inventaires du matériel informatique
- contribuer à l'amélioration des procédures et au respect des mesures de santé et sécurité au travail.

Nous souhaitons :

- CFC d'informaticien·ne orientation exploitation et infrastructure, ou formation jugée équivalente indispensable
- au minimum 3 ans d'expérience dans une fonction similaire
- connaissances en administration de réseaux Linux et Windows, ainsi que des environnements LAN, WAN et WiFi
- maîtrise confirmée de la suite MS Office, des technologies de virtualisation et des solutions de sauvegarde
- aisance dans le travail en équipe et forte orientation client
- connaissances de l'anglais, un plus.

Nous offrons :

- activité intéressante et variée dans un environnement de travail agréable et au sein d'une équipe soudée.

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2026 ou à convenir

Type de contrat : de durée indéterminée, de droit privé, soumis au Code des Obligations

Les dossiers de candidatures **complets** sont à envoyer, uniquement via [Jobup](#), jusqu'au **10 décembre 2025**.

